



PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2023

Nombre de membres en
exercice: 15

L'an deux mille vingt- trois et le dix sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 13 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TAPIE, Maire

Présents :

Sont présents: Jean-Marie TAPIE, Christophe ROMAN, Françoise BERENGUEL, Pierre GIRARDEAU, Christelle MEDAILLON , Julien MONIN, Rémi PELTIER, Bernard SARRABERE, Sylvain TRIGUEROS.

Votants:

Représentés: Gilles SEMMARTIN par Christelle MEDAILLON

Excusés: Eugène CAZENAVE, Patrick BONNET, Marc SUBERBIE

Absents: Baptiste MOULIE, Florent REYNAUD

Secrétaire de séance : Rémi PELTIER

ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination secrétaire de séance
- 2- Approbation du PV de la séance du 12 janvier 2023
- 3- Achat d'un immeuble
- 4- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40.

1- Nomination secrétaire de séance

M. Rémi PELTIER est nommé Secrétaire de séance

2- Approbation du PV de la séance du 12 janvier 2023

Monsieur le Maire demande si le PV de la séance du 12 janvier 2023 suscite des commentaires ou corrections à apporter.

En l'absence de commentaire, le PV est approuvé à l'unanimité.

3- Achat d'un immeuble

Suite au décès récent du propriétaire, les héritiers ont mis en vente une maison au 1 Rue du Carrérot à 110 000 €.

La municipalité réfléchit depuis un moment concernant le futur local des services techniques communaux. L'emplacement de ce bien semble être un point fort, puisque situé à proximité de tous les autres bâtiments communaux.

Des adjoints ont visité l'immeuble, il faudrait faire évaluer les gros travaux, étudier les possibilités d'aménagement et négocier un prix plus bas.

Après débat, il a été décidé à l'unanimité de :

- **refaire une visite avec les vendeurs et de négocier le prix**
- **de faire appel à M. LABORDE, architecte à Arcizac-Adour pour faire une étude et conseils.**

4- Questions diverses

Autorisation de passage sur parcelle communale AB N°147

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur Gilbert CAUSSADE de pouvoir passer sur un terrain communal, à vocation de voirie, pour desservir sa parcelle.

En effet, Monsieur CAUSSADE est propriétaire sur la commune de MOMÈRES de la parcelle cadastrée AB N°127, sur laquelle il envisage la construction de plusieurs maisons.

Pour desservir convenablement ces constructions, il demande à la commune de pouvoir passer sur la parcelle communale cadastrée AB N°147, pour aménager l'accès à son terrain, conformément à l'article 682 du Code Civil.

Il est à noter que cette parcelle communale est à usage de voirie du lotissement MALLARD, cédée à la commune de MOMÈRES par le lotisseur en 2012 (Séance du Conseil Municipal du 16 Mars 2012).

Après l'exposé entendu, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur Gilbert CAUSSADE à passer sur la parcelle communale AB N°147,
- d'autoriser Monsieur Gilbert CAUSSADE à effectuer tous les travaux sur la dite parcelle pour desservir son terrain, conformément à l'article 682 du Code Civil,
- d'autoriser Monsieur Gilbert CAUSSADE à effectuer tous travaux de viabilités, raccordements divers, pour viabiliser son terrain,
- Ces autorisations sont délivrées sans indemnités mais, à la condition **expresse que tous les aménagements afférents au projet CAUSSADE, soient exclusivement à la charge de Monsieur Gilbert CAUSSADE.**

DETR 2023

Le dossier de demande de la subvention DETR a été refusé car la réfection des trottoirs est non éligible.

Il a été décidé de maintenir les travaux d'inspection et d'hydrocurage Route de Tarbes pour nettoyer et avoir un diagnostic de l'état des réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and horizontal strokes, appearing to be a stylized 'L' or 'J' followed by a horizontal line.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRE DE MOMERES' and the number '65360' at the bottom.

